

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2024 - 242

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## DECIDE

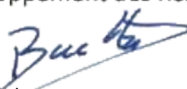
<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°18 BAP G " Chargé-e de la maintenance et de l'exploitation du patrimoine immobilier " est composé comme suit :
-------------------------	---

<u>Président :</u>	Monsieur Fabrice ROCHE-MARIN IR – Inserm
<u>Experts :</u>	Monsieur Mohamed JEFFALI IR – Inserm  Madame Catherine POINCHEVAL IEHC – Inserm
<u>Représentant :</u>	Monsieur Philippe COUDOL IRHC - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	Madame Marion MORA IR – Inserm

Fait à Paris, le 29 juillet 2024

Pour le Président-directeur général,

Le Responsable du Service de  
Développement des Ressources Humaines

  
JEAN-YVES BARTHE